Informations de base

2025/0246(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Statistiques sur la pêche et l'aquaculture en Europe Abrogation Règlement 2006/1921 2005/0223(COD) Abrogation Règlement 2008/762 2006/0286(COD) Abrogation Règlement 2009/216 2007/0260(COD) Abrogation Règlement 2009/217 2007/0264(COD) Abrogation Règlement 2009/218 2007/0268(COD) **Subject** 3.10.30 Statistiques agricoles 3.15.06 Industrie, produits et statistiques de la pêche	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	ARNAOUTOGLOU Sakis (S&D)	21/10/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive LE CALLENNEC Isabelle (EPP) TÂNGER CORRÊA António (PfE) BARTULICA Stephen Nikola (ECR) WIEZIK Michal (Renew) MIRANDA PAZ Ana (Greens /EFA) FOURREAU Emma (The Left)	

Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission

DG de la Commission	Commissaire

européenne	Eurostat - Statistiques européennes	DOMBROVSKIS Valdis

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/07/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0435	Résumé
06/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
06/05/2026	Vote en commission,1ère lecture		
06/05/2026	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
08/05/2026	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A10-0135/2026	
18/05/2026	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 72)		
20/05/2026	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 72)		

Prévisions

15/02/2027	Date indicative de la séance plénière, 1ère lecture

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/0246(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation Règlement 2006/1921 2005/0223(COD) Abrogation Règlement 2008/762 2006/0286(COD) Abrogation Règlement 2009/216 2007/0260(COD) Abrogation Règlement 2009/217 2007/0264(COD) Abrogation Règlement 2009/218 2007/0268(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 338-p1
État de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission	PECH/10/03712

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE781.323	04/02/2026	
Amendements déposés en commission		PE784.255	12/03/2026	

Amendements déposés en commission		PE785.271	20/03/2026	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0135/2026	08/05/2026	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)0435	30/07/2025	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2025)0224	30/07/2025	
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0232	30/07/2025	
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0233	30/07/2025	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Avis motivé	RO_SENATE	PE779.449	31/10/2025	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2025)0435	10/12/2025	
Avis motivé	ES_CONGRESS	PE781.160	16/12/2025	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
TÂNGER CORRÊA António	Rapporteur(e) fictif /fictive	PECH	13/07/2026	Permanent Representation of the Kingdom of the Netherlands to the European Union

Statistiques sur la pêche et l'aquaculture en Europe

2025/0246(COD) - 30/07/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF : améliorer la pertinence des statistiques européennes de la pêche et de l'aquaculture.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen statue conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : des **statistiques européennes fiables, complètes et actualisées** sont essentielles à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et de la législation de l'Union en matière de pêche et d'aquaculture, en particulier dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP). Ces statistiques permettent également d'évaluer l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur le développement des entreprises, la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau, les espèces sensibles, les habitats, le changement climatique et la santé publique, ainsi que d'évaluer le fonctionnement du marché et la santé publique.

En particulier, il est de plus en plus nécessaire de disposer de statistiques européennes plus détaillées et plus récentes pour soutenir la mise en œuvre des politiques et de la législation de l'UE, ainsi que de diverses initiatives de la Commission, y compris les plans d'action pour la production biologique, l'aquaculture durable, une économie bleue durable, le développement du secteur des algues, la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et la protection des écosystèmes marins.

Les statistiques européennes de la pêche et de l'aquaculture sont actuellement collectées sur la base de cinq actes juridiques qui n'assurent pas une cohérence totale entre les domaines statistiques. **Un cadre juridique commun est nécessaire** pour assurer la cohérence, rationaliser les processus statistiques et permettre une approche plus globale. Les résolutions du Parlement ont également souligné l'importance pour les statistiques européennes de la pêche et de l'aquaculture.

CONTENU : la proposition de règlement de la Commission relative aux statistiques européennes de la pêche et de l'aquaculture vise à améliorer leur pertinence en répondant plus efficacement aux besoins des utilisateurs. La proposition: i) **élargit la couverture statistique,** par exemple pour l'aquaculture biologique et les établissements aquacoles de l'UE; ii) **réduit le volume de données confidentielles**; et iii) **aborde les problèmes de qualité des données communiquées**. En outre, conformément à la priorité de l'UE en matière de simplification, la proposition remplace cinq règlements existants par un seul et réduit la charge administrative pesant sur les États membres.

L'une des principales innovations de la proposition est **l'utilisation des bases de données existantes**, établies par le droit de l'UE et mises à la disposition de la Commission, pour produire des statistiques officielles européennes sur les captures et la flotte de pêche de l'Union, réduisant ainsi la charge administrative pesant sur les États membres.

En outre, la proposition a été conçue pour prendre en compte les besoins en données des **principales organisations internationales**, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que des organisations régionales de gestion des pêches. La proposition permet à Eurostat de transmettre les données au nom des États membres à ces organisations, ce qui réduit les doubles emplois et allège la charge administrative associée aux multiples obligations de déclaration.

Le coût total estimé de la production des statistiques européennes de la pêche est d'environ 5,6 millions d'euros par an pour les 27 États membres de l'UE et la Commission européenne, dont environ 5% sont pris en charge par la Commission européenne. La proposition législative devrait permettre de **réduire les coûts de collecte des données** sur les captures de 1,2 million d'euros par an.